



VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12, rue de l'Abani - 57535 - Tél. 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75
Email : accueil@mairie-marange-silvange.fr

ARRETE N°94/2024

Le Maire de la Commune de MARANGE-SILVANGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L 325 et L 325-11,

VU l'Instruction Interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement et de lever l'interdiction de circulation des PL rue de la Vallée, en raison de travaux d'enrobés réalisés par la société Jean LEFEBVRE Voie Romaine 57146 WOIPPY.

ARRETE

Article 1^{er} : Les Nuits du lundi 28 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 de 20h00 à 06h00, la circulation s'effectuera par alternat de circulation et le stationnement de tout véhicule sera interdit rue de la Vallée, à hauteur du chantier entre le numéro 1 rue de la Vallée et l'intersection de la rue de Tessin.

Article 2 : L'interdiction de circulation aux PL de plus de 3.5 tonnes édictées dans l'arrêté municipal du 12 décembre 1977 pourra être temporairement levée, en fonction de l'avancée des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera apposée par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par Procès-verbal qui sera transmis aux Tribunaux compétents.

Article 5 : La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Marange-Silvange, le 04 octobre 2024

Le Maire,
Yves MULLER



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le